

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée
Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Lors de la séance d'ajournement du 9 mai 2011, le Conseil
Municipal a adopté le règlement 2011-009 :

« RÈGLEMENT 2011-009
RÈGLEMENT CONSTITUANT LE SITE DU CALVAIRE
SITE PATRIMONIAL »

Le règlement est disponible pour consultation aux heures
d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi
de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00.

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 12 mai 2011.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard
